



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation :
19/11/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOUI Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULEAU, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH)

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/87 : VALIDATION SUITE A L'ADJUDICATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT SUR L'ANCIEN CTM AVENUE CHOPIN ET SUR DES PARCELLES DE TYPE « LANDES » SUR LE SECTEUR PUIG PEDROUS.

Le Maire rappelle la délibération du 10 septembre qui autorise la vente par adjudication publique de l'ancien CTM, ainsi que d'un lot de parcelles type landes, sur le secteur de Puig Pedros.

Pour le CTM, la consultation a été effectuée avec publication sur e-marchespublics et sur le JAL l'Indépendant.

La commission MAPA réunie le 17 novembre a validé la vente du CTM à la société Agri dépôt, pour un montant de 350 000 €.

Le Maire précise également que la vente est prévue, en lien avec le déménagement du CTM dans un nouveau bâtiment, les travaux sont en cours. Compte tenu de la future absence d'affectation à l'usage direct du public, le conseil municipal doit procéder au déclassement de la parcelle cadastré parcelle AZ 221 pour 2 773 m2.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la validation de la vente et le déclassement de la parcelle dans le domaine privé de la commune.

Pour le lot de parcelles, c'est la SAFER qui s'est chargée de la mise en concurrence. Ils ont publié un appel à candidature légal de 19 jours en mairie et sur leur site Internet, pendant lequel ils recueillent l'ensemble des candidatures. A l'issue de cet appel à candidature, l'attribution a été débattue le 21 novembre 2020 en Comité Technique Départemental de la SAFER qui, seule, décide l'attributaire. La SAFER notifie en suivant, par courrier, l'attributaire retenu.

Le Maire propose de valider la décision de la commission MAPA et de la SAFER.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu l'avis de France Domaines en date du 31 .08. 2020 pour le CTM, avenue Chopin

Vu l'avis de la SAFER en date du 17 .08. 2020 pour le lot de parcelles type landes, sur le secteur de Puig Pedros

- **VALIDE** la cession du CTM, cadastré parcelle AZ 221 pour 2 773 m², avenue Chopin, à la société Agri dépôt, pour un montant de 350 000 €.

- **PRECISE** que cette vente sera traitée par le notaire Maître Brice Wenger - 9 Place de la République à THUIR

- **APPROUVE** le déclassement de la parcelle cadastrée AZ 221 pour 2 773 m².

- **PRECISE** que cette emprise intégrera le domaine privé communal.

- **VALIDE** la vente du lot de parcelles type landes, sur le secteur de Puig Pedros, à M. Jordi Pacouill (ou toute société qu'il aura créée), au prix de 20 750 €.

- **PRECISE** que cette vente sera traitée par le notaire Me Alexandre IBAL, Notaire associé, membre de la société en responsabilité limitée « Notaire'Ille », titulaire d'un office notarial, 8 rue du Cours complémentaire à Ille Sur Tet.

- **INDIQUE** que cette délibération peut être contestée dans les deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité par la loi devant le Tribunal administratif de Montpellier.

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes authentiques relatifs à ces cessions et tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 26 novembre 2020

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER